

17/09/1741

Election consulaire.

Dans la maison de ville de preyssas en agenais, où les actes de jurade ont accoustumé cece jourd'huy dix septième du mois de septembre après midi mil sept cens quarante ung, ont comparu sieur Alexandre Long, Jean Péjac, et Pierre Delteil, consuls, la présente année en l'absence de sieur Bertrand Ron, premier consul, lesquels sieurs Long, Péjac et Delteil ont dit et représenté aux sieurs jurats soussignés, non les autres, qu'il est de coutume de faire une nouvelle eslection consulaire suivant les édits et déclarations de sa majesté pour l'année proche de mil sept cens quarante deux.

C'est pourquoi lesdits sieurs consuls et obéyssant à la déclaration du roy ont nommé pour consuls les personnes de François Ancèze, jurat pour le premier rang, Jacques Brunet, jurat, pour le second rang, pour le troisième rang, Antoine Grimard, filz de François, et pour le quatrième et dernier rang, la personne de Jean Castain, fils de Jean ; laquelle liste et nomination avons fait approuver par le seigneur marquis du lieu ainside ladite liste signé Sonneville de Sansac que lesdits sieurs Long, Péjac et Delteil, consuls,à la présente assemblée et requièrent les vouloir agréer et consentir qu'ils prestent serment au cas requis à la jurade d'une communeaprès avoirla lecture de la nomination consulaire cy dessus faite et aprobaton du seigneur de Sonneville de Sansac ont approuvé comme ils approuvent par le présent acte que lesdits sieurs consuls fassent intimer lesdits sieurs Ancèze, Brunet, Grimard et Castain par leur vallet de ville aux fins de venir prester le serment au cas requis et suivant la coutume, de quoy et de tout ce dessus a esté fait et dressé